

ARTHUR MAURY

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 249 854.48 €

Siège social : 5 boulevard Napoléon 1er

95290 L'ISLE ADAM

511 528 465 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 28 JUI 2013

L'an deux mille treize,

et le vingt-huit juin, à neuf heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, suivant avis de convocation publié dans le B.A.L.O. et le journal légal du 10 juin 2013.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre présent ou représenté de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Patrice BRECHANT préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

L'assemblée générale constate que Monsieur Claude-Etienne HILPIPRE, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16 mai 2013.

La société LFP et *Patrice Brechant*, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie-Thérèse BRECHANT est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent *11.913.055* actions sur les *17.850.064* actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire du journal d'annonces légales portant avis de convocation,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des quatre derniers exercices,
- le rapport complémentaire du conseil d'administration sur les délégations de compétence,
- le tableau des délégations de compétence,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

PTB PB PB PB

